

## BILINGUISME ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE EN MOSELLE DE 1815 A 1870

### 1. Historiographie

Si l'on observe la production en histoire de l'éducation, en France, depuis la fin de la dernière guerre, on constate que le phénomène du plurilinguisme et de ses rapports avec la politique scolaire est parfaitement occulté, comme si depuis le vote de la loi Deixonne, en 1951, cette question ne se posait plus.

Pour ne prendre que quelques exemples connus, on n'en trouve aucune référence dans les manuels de Ponteil (*Histoire de l'enseignement en France*) ou de Prost (*Histoire de l'enseignement en France, 1800 à 1967*), parus respectivement en 1966 et 1968. Il faudra attendre la fin des années 1970, sans doute comme réaction au réveil des autonomismes et aux débats sur l'introduction des langues régionales dans le système éducatif, pour que différentes publications s'interrogent de nouveau à ce sujet. Ainsi, dans *l'Histoire générale de l'éducation et de l'enseignement en France*, parue en 1981, Françoise Mayeur signale dans le Tome III la diversité linguistique de l'espace français en quelques paragraphes accompagnés d'une carte.

On constate cependant que ces productions ne sont que rarement des travaux de la communauté des historiens, mais plutôt de politistes (Jean-William Lapierre : *Le pouvoir politique et les langues*, 1988), de linguistes (Max-Peter Gruenais, *États de langues*, 1986; Louis-Jean Calvet : *La guerre des langues et la politique linguistique*, 1987; Geneviève Vermes : *France pays multilingue*, 1987 et *Vingt-cinq communautés linguistiques*, 1987) ou de sociologues (Marie-Noëlle Denis, *Usage de l'alsacien en milieu urbain*, 1985).

De ce fait, l'analyse historique sur les problèmes linguistiques est ainsi abandonnée à des non-historiens, y compris dans des articles à contenu historique (Sonia Branca : *Patois, jargons, dialectes et institutions scolaires dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle*, 1979; Philippe Vigier : *Diffusion d'une langue nationale et résistance des patois au XIX<sup>e</sup> siècle*, 1979; Brigitte Schlieben-Lange : *Die französische Revolution und die Sprache*, 1981). Dans les meilleurs des cas, à certaines occasions, les historiens participent à des colloques pluridisciplinaires comme celui de Mulhouse de 1983 consacré au Français en Alsace, ou comme co-auteurs à des ouvrages à caractère historique, comme dans l'ouvrage de Certeau, Julia et Revel :

*Une politique de la langue : la Révolution française et les patois, 1975...*

Pourtant dès 1977, dans sa communication au colloque de Strasbourg portant sur *Régions et régionalisme du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, André Armengaud, reprenant l'un de ses articles paru dans les *Annales du Midi* sur *L'enseignement des langues régionales au XIX<sup>e</sup> siècle : l'exemple du Sud-Ouest toulousain*, avait tenté de susciter des vocations en situant la problématique et une méthodologie. Cette tentative n'a connu qu'un écho limité, puisque peu d'articles sont parus depuis : Ludo Milis, *Frankrijk en zijn minderheden : politiek en cultuurbesef in Frans-Vlaanderen van de Franse Revolutie tot nu*, 1981 ou plus récemment Herman Van Goethem, *La politique des langues en France de 1620 à 1804*, 1989.

Ces deux dernières références montrent aussi que dans ce domaine, faute d'études générales, les contributions se cantonnent à l'histoire régionale, qui plus est à certaines régions telles la Flandre française, la Bretagne, le Pays basque, la Provence ou l'Alsace. On ne peut que souligner le parallélisme de cette production scientifique et du célèbre discours de Barère en l'an II tel que l'a analysé Marcel Achard dans son article paru dans *France pays multilingue*. Le problème linguistique ne semble se poser que dans des régions dont les pratiques langagières peuvent se rattacher à une langue différente du français (le néerlandais, l'allemand, le breton, etc.) alors que les patois d'oïl ou d'oc comme le champenois, le picard, voire l'occitan ne sont que rarement abordés dans la perspective historique. Il est symptomatique de voir que le colloque de Nice, en 1968, consacré au Français régional, n'applique cette formule qu'au français parlé en Belgique, au Canada et dans les anciennes colonies.

Dans ce contexte la Lorraine allemande (pour utiliser la terminologie du XIX<sup>e</sup> siècle) n'apparaît le plus souvent que comme une annexe de l'Alsace à laquelle le traité de Francfort avait lié son destin. Ainsi dans l'ouvrage consacré aux *Vingt-cinq communautés linguistiques*, sous la direction de Geneviève Vermès, le mosellan fut complètement oublié.

Il est vrai que la partie allemande de l'actuel département de la Moselle n'a fait l'objet que de quelques études, dont on citera les plus importantes, à savoir celle de Gaston May, *La lutte pour le français en Lorraine avant 1870*, 1912 ou encore les chapitres que lui consacre Paul Lévy dans sa thèse sur *l'Histoire linguistique d'Alsace et de Lorraine*, parue en 1929, ou ceux traitant de l'enseignement et du conflit linguistique dans la thèse de Henry Contamine, *Metz et la Moselle de 1814 à 1870*, parue en 1932.

Depuis lors, la politique linguistique de francisation en Moselle allemande n'a plus été évoquée qu'épisodiquement à l'occasion de thèses portant sur la période du Reichsland. Alfred Wahl ne l'aborde que par rapport à l'émigration des optants et souligne essentiellement l'attachement de la bourgeoisie et de l'élite intellectuelle à la culture française, bourgeoisie qui ne renie cependant pas, notamment pour des raisons religieuses, la culture allemande.

C'est dans un cadre de lutte entre deux cultures que François Roth replace l'opposition des deux langues en Moselle, dans sa thèse axée sur le problème de la germanisation. Les ouvrages de Hermann Hiery et de Pierri Zind ne disent que quelques mots sur la situation antérieure à 1870. L'étude de Thierry Lentz et Denis Imhoff sur *La Moselle et Napoléon* ne reconnaît la division du département en deux aires linguistiques que par quelques phrases et n'examine pas cet aspect.

Cet aperçu permet de constater qu'un seul ouvrage, celui de Gaston May, a réellement traité, dans le passé, de la situation linguistique en Lorraine, pour la période 1815-1870 qui nous occupe ici. Lévy n'inclut cette question que dans le cadre général alsacien-lorrain où la Lorraine est réduite à la portion congrue, et la traite dans une longue durée s'étalant des Mérovingiens à 1919.

## 2. Problématique

Le département de la Moselle, dans ses frontières de 1815, comprend un arrondissement francophone, celui de Briey, un arrondissement germanophone, celui de Sarreguemines, et deux arrondissements traversés par la frontière linguistique, à savoir ceux de Metz et de Thionville. Les autres secteurs germanophones de Lorraine se situent dans la Meurthe avec les arrondissements de Sarrebourg et Château-Salins.

Or dans l'espace politico-administratif français une telle situation ne constitue pas une exception. Des frontières linguistiques du même type existent en Flandre, en Bretagne, en Provence, sans parler des frontières entre les différentes langues régionales, dialectes ou patois.

Déjà sous l'Ancien Régime, la Monarchie avait tenté d'unifier, tout au moins dans l'usage des actes administratifs et officiels la pratique langagière, mais il faut attendre l'esprit rationaliste du Siècle des Lumières et l'influence universelle du français à cette époque, telle que la traduit Rivarol dans son texte pour le concours de l'Académie de Berlin de 1782, pour que germe l'idée d'une

politique linguistique visant à imposer la langue française dans toutes les provinces. La Révolution, en transformant les sujets du Roi en citoyens libres de la République ne concevra pas que ces citoyens puissent s'exprimer autrement que dans la langue des droits de l'homme et de la liberté. Tel est le sens des discours de Barère ou de Grégoire. L'unité linguistique n'est qu'une des composantes de l'unité nationale, de la République une et indivisible. Les fondements idéologiques mis en place sous la Convention ne seront plus remis en cause par les régimes suivants.

Bien plus, cette politique de francisation ne constitue en fait que l'un des volets d'une politique éducative beaucoup plus globale et plus ambitieuse. Sous l'Ancien Régime, l'enseignement appartenait au domaine privé et était essentiellement assuré par l'Église. Avec la Révolution, l'enseignement devient l'un des devoirs de la Nation afin de transformer les individus en citoyens. La première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle verra la lente et progressive mise en place d'un système éducatif depuis l'ordonnance de 1816, les lois Guizot et Falloux de 1833 et 1850, en attendant les lois Ferry qui ne toucheront plus la Lorraine annexée.

Or dans ce système du Lire, écrire, compter que l'institution scolaire mettra en place, chacun des éléments ne saurait se faire qu'en français. L'une des ambiguïtés de cette politique de francisation résidera aussi dans son imbrication dans cette tâche de scolarisation. Selon l'esprit positiviste du siècle, et dans la droite lignée du rationalisme des Lumières, il s'agit de faire triompher la raison et le progrès, de combattre l'ignorance, d'où une attitude qui implique l'enchaînement progrès = scolarisation = alphabétisation = francisation. Ce schéma en implique un autre à savoir que patois = arriéré. Il ne s'agit pas ici d'une construction théorique mais bien d'un état d'esprit que reflètent précisément les témoignages d'archives, notamment en Moselle.

Mais l'appréhension de cette politique globale de l'enseignement nécessite par contre-coup de relativiser la spécificité locale lorraine, la réalité du contact des langues et de ses interférences avec la politique linguistique officielle. D'une part d'autres régions se trouvent dans des cas similaires. Des témoignages d'instituteurs du département des Vosges, répondant au concours Roulland de 1860, soulignent cet aspect de contact des langues entre un français standard que l'institution scolaire met alors en place, et une pratique langagière romane différente de ce français standard.

Si spécificité il y a, en Lorraine et en Alsace, elle se situerait volontiers dans le degré très fort d'alphabétisation des provinces du

Nord-Est dès les débuts du XIX<sup>e</sup> siècle, telle que l'ont révélée l'enquête Maggiolo ou encore les études de Furet et Ozouf. Certes la Moselle s'inscrit ici dans une structure régionale qui ne la différencie guère de départements comme la Meuse ou les Vosges, s'il n'était que l'alphabétisation des communes germanophones n'avait certainement pas été conduite en français. Les inspecteurs primaires ecclésiastiques de 1828 ou les inspecteurs primaires vers 1860 le signalent régulièrement lors de leurs tournées. Si dans certaines régions alphabétisation et francisation pouvaient aller de pair, dans l'Est germanophone l'alphabétisation précédait souvent la francisation, compliquant ainsi la tâche de l'administration scolaire. Et l'une des priorités des autorités académiques sous le Second Empire semble bien avoir été de prendre de vitesse les structures familiales ou ecclésiastiques susceptibles d'alphabétiser les enfants avant leur entrée à l'école primaire, ce qui se traduira pas l'extension des salles d'asiles et des ouvroirs.

Cet aspect révèle peut-être aussi l'existence de réseaux culturels concurrents du système scolaire institutionnel. Les documents d'archives semblent à plusieurs reprises indiquer que des enfants arrivant vers 6/8 ans dans la première section de l'école primaire savaient déjà lire en allemand. Mais ces documents ne précisent pas ce qu'il faut entendre sous ce terme de « lire », ni comment et par qui cet enseignement aurait pu leur être prodigué. Il paraît assez clair que jusqu'au Second Empire, le poids des autorités académiques était relatif laissant ainsi une assez grande marge de manœuvre aux instances locales (curés ou instituteurs), et concédant ainsi une influence réelle à des réseaux culturels familiaux ou autres. Mais le témoignage des instituteurs de 1868 laisserait supposer que la pression exercée par l'administration à partir de 1852 n'ait pas permis de démanteler ces réseaux. Il ne faut pas oublier que la scolarité n'était pas encore obligatoire, et que la plupart du temps elle n'était vécue par les familles que comme un passage obligé préparatoire à la première communion, qui représentait aussi le terminus ad quem de la fréquentation scolaire.

Or l'enseignement religieux est dispensé en allemand, y compris après 1865 quand le programme de compromis élaboré par le Préfet et l'Évêque y prévoit une introduction progressive du français. De ce fait, le conflit linguistique apparaît aussi comme l'expression du rapport de force entre l'Église et l'État, situation classique qui se retrouve par exemple dans le Finistère jusqu'aux débuts du XX<sup>e</sup> siècle. L'Église se fait le champion de la langue vernaculaire, se dresse en défenseur de la foi et des traditions des populations locales en butte aux agressions d'un pouvoir central ressenti comme opprimant. Ce qui remet en cause bien des légendes encore fortement

véhiculées sur le poids du curé contrôleur des écoles à la suite de la loi Falloux. En Moselle, l'institution académique sera toujours le véritable soutien de l'instituteur face aux ingérences, pourtant légales, du curé dans le domaine pédagogique.

Ce conflit linguistique suppose enfin la permanence de pratiques langagières multiples jusqu'en 1870 et ceci quels que soient les jugements que l'on peut porter sur la réussite ou l'échec de la politique linguistique. Ces pratiques multiples ne se traduisent pas forcément par un bilinguisme, voire une situation de diglossie. La thèse d'Uriel Weinreich sur la Suisse a bien montré qu'il était possible d'élaborer différents modèles de contacts de langues. Si les sources font bien référence à des pères de familles bilingues servant de traducteurs aux inspecteurs en tournée, elles montrent aussi des villageois entièrement germanophones tournés culturellement et économiquement vers le Palatinat bavarois ou la Sarre prussienne plutôt que vers Metz et pour lesquels la frontière linguistique constituait bien une frontière. Entre ces deux attitudes, toutes les nuances sont possibles depuis le faux purisme patriotique de certains bourgeois sarregueminois jusqu'au code-switching quotidien du commerçant employant une langue véhiculaire hybride.

De tels cas de figure présentent aussi l'inconvénient d'être transitoires. Les instituteurs noteront à plusieurs reprises que le français qu'ils auront eu tant de mal à enseigner à leurs élèves germanophones ne résiste guère au milieu ambiant après la sortie de l'école. Seul le service militaire contribue à le prolonger un peu.

Mais si l'on jette de nouveau un regard sur l'historiographie consacrée au problème linguistique, qu'il s'agisse de la totalité de la production, ou des ouvrages traitant de la Lorraine, on observera que seuls les aspects réglementaires ont été abordés, y compris dans les articles récents comme ceux de Herman Van Goethem qui s'appuient exclusivement sur des sources judiciaires. L'essentiel des analyses de May, Lévy ou Contamine porte sur les structures institutionnelles. De plus les sources employées sont généralement des sources de seconde main, tels que mémoires, annuaires, comptes rendus, littérature partisane.

### 3. Les Sources

Aborder une étude sur le plurilinguisme et ses rapports avec les institutions scolaires, aboutit en premier lieu à se heurter au problème des sources. Comme le notait déjà André Armengaud dans son article sur le Sud-Ouest toulousain : « *Les sources d'archives [...] sont rares et éparées* ». Cela explique évidemment le parti

pris adopté par la majorité des auteurs de se rabattre sur les textes officiels. Ce fut déjà le cas, au début du siècle, de Ferdinand Brunot, dans son *Histoire de la langue française*, ou encore comme on l'a vu plus haut de May, Lévy ou Contamine.

Les sources sont néanmoins moins rares qu'on pourrait le croire. Il est certes vrai que le dépouillement des rapports d'inspection des inspecteurs primaires ou des rapports annuels présentés par l'inspecteur d'académie devant le Conseil général est souvent fastidieux. De plus de tels documents traduisent prioritairement la vision des institutions officielles et doivent être manipulés avec beaucoup de recul.

Mais au-delà de telles pièces, et comme conséquence de l'intérêt manifesté par le ministère chargé de l'instruction publique à ces questions linguistiques, il existe aux Archives nationales divers dossiers d'enquêtes, comme celle de Grégoire étudiée par Certeau, Julia et Revel ou celle de 1806 dont s'est partiellement servi Ferdinand Brunot. Outre ces enquêtes portant spécifiquement sur le problème des patois, d'autres plus générales comme le concours Roulland de 1860 ou encore la grande enquête de 1863-1864 analysée, pour sa partie linguistique, par Eugen Weber dans son ouvrage sur *La fin des terroirs*, peuvent aussi fournir une bonne moisson de renseignements.

Les instances nationales n'ont cependant pas été les seules à se lancer dans de telles opérations de recensement. Des traces de diverses enquêtes subsistent pour l'arrondissement de Thionville ou pour l'arrondissement de Sarrebourg en 1862. Les archives de la Moselle ont enfin conservé l'essentiel d'une enquête préfectorale de 1868-1869. C'est cette dernière qui sert de noyau à mes travaux sur la Moselle.

Cette enquête fut lancée par une circulaire préfectorale du 25 novembre 1868 et s'adressait aux enseignants « *des communes où la langue française n'est pas encore prédominante* », communes désignées dans le jargon administratif de l'époque comme « *communes allemandes* ». Le préfet souhaite obtenir un « *compte rendu exact de la marche suivie. Ce compte rendu devra porter sur les diverses matières (lecture, écriture) dont se compose l'enseignement dans chaque division* ».

L'objet réel de la circulaire était de vérifier si le programme de compromis élaboré le 29 mars 1865 par le Conseil académique du département était bien observé. Une copie de ce programme était d'ailleurs jointe à la circulaire. Les instituteurs étaient invités à en suivre la structure : « *Considérez ce programme comme une suite de questions auxquelles vous aurez à répondre* ».

516 questionnaires furent envoyés et 380 réponses ont été conservées, soit environ 73 %. Les réponses des cantons de Sarralbe et de Volmunster ont cependant été perdues, à quelques épaves près qui correspondent à des envois de retardataires. Aussi, si l'on ne tient pas compte de ces deux cantons, le taux de réponses est de 81,75 %, ce qui est tout à fait exceptionnel. Il convient néanmoins de distinguer les réponses des instituteurs de celle des institutrices. Les instituteurs répondent à 87,89 % et les enseignantes à 68,08 %. Les réponses de ces dernières sont de plus souvent dénuées d'intérêt. La majorité d'entre elles n'envoie qu'un billet stéréotypé qui se retrouve dans tous les cantons et qui semble même avoir été écrit par la même main. Il faut préciser que pratiquement toutes les institutrices des communes germanophones appartenaient à l'ordre de la Providence de Saint-Jean-de-Bassel et ne parlaient souvent que peu de français.

Cette remarque invite déjà à la prudence. Quelquefois les lettres des instituteurs ne peuvent être que d'une fiabilité relative.

Si l'on tente d'établir une typologie des réponses, sans vouloir s'attacher à des calculs statistiques qui seraient ici assez illusoire, on peut déceler quelques grandes tendances. On trouvera ainsi :

- des copies sous la forme négative du programme de 1865 avec une réponse par oui ou par non pour chaque question;
- des paraphrases du programme;
- des lettres sans réponse, l'instituteur affirmant suivre le programme à la ligne;
- des digressions sur la carrière, la situation linguistique, l'état de l'enseignement, etc.;
- enfin des réponses originales suivant plus ou moins le programme pour la forme, mais s'en écartant voire le critiquant pour le fonds.

Ces réponses émanent presque toutes d'enseignants de village, ce qui est logique pour l'époque. Les salles d'asile, pourtant assez nombreuses, environ une centaine, n'ont pas été concernées par cette enquête.

Les réponses, suivant fidèlement le programme de 1865, sont divisées en trois parties, chacune correspondant à une division, c'est-à-dire une section d'enseignement. La 3<sup>e</sup> division, dite des commençants, fait l'objet des renseignements les plus longs et les plus précis. La seconde division est généralement abordée succinctement, et la 1<sup>re</sup> division n'est que rapidement abordée, voire omise. Il ne faut pas oublier que cette répartition en divisions est tout à fait artificielle. Elle est conforme aux instructions ministérielles mais rarement à la réalité. Par ailleurs, la majorité des enfants sortait de

l'école au cours de la seconde année, après la première communion qui avait lieu à Pâques.

Pour chaque division l'instituteur énumère les méthodes pédagogiques employées dans l'enseignement des différentes disciplines (lecture, exercices de vocabulaire, calcul, instruction religieuse). Les descriptions des documents qui ne suivent pas fidèlement le programme sont souvent assez vivantes, voire naïves. On observe cependant le retour de certains stéréotypes qui reposent sans doute sur le matériel pédagogique utilisé (livres, tableaux citologiques, etc.).

Pour résumer, on peut indiquer que le programme de 1865 prévoyait un double mouvement. D'une part une montée progressive de la part du français dans les différentes disciplines, et parallèlement une diminution de la part de l'allemand. En théorie, durant la dernière année, l'allemand ne devait plus être enseigné.

Certaines disciplines sont enseignées en français dès le début, c'est notamment le cas pour le calcul et l'écriture. Cette dernière ne devait se pratiquer qu'en caractères latins, même si la lecture de l'écriture allemande était autorisée au cours de la seconde année, essentiellement pour lire le catéchisme. La récitation des prières se faisait d'abord en allemand, mais si possible en dernière année le français devait aussi être la seule langue usitée pour l'instruction religieuse.

Les témoignages des instituteurs montrent que si dans ses grandes lignes le programme devait être suivi, dans le détail des différentes disciplines, l'allemand restait en usage jusqu'au bout, notamment dans l'expression orale. Un rôle important était dévolu à une discipline à laquelle le programme refusait ce statut, à savoir la traduction. Celle-ci était employée dans la pratique orale lors des tous premiers exercices de vocabulaire. Elle conservait une place importante pour les explications grammaticales et les dictées.

Pour saisir l'impact réel de cet enseignement, une confrontation de ces textes avec les rapports des inspecteurs primaires s'impose. Dans plus d'un cas, où l'instituteur déploie tout son art rhétorique pour prouver que le français domine dans son enseignement, l'inspecteur se montre sceptique et réservé.

L'un des intérêts majeurs de ces documents est que, même si l'on considère qu'ils ont été sollicités par l'administration scolaire et que le risque est grand d'y déceler des réflexes de protection, ils n'en constituent pas moins un témoignage direct émanant des instituteurs donc des personnes qui sont, en quelque sorte, placés sur

le front du combat linguistique. Les prises de position qu'on y trouve, en dépit du respect hiérarchique envers le Préfet, ne reflètent pas toujours la vision de l'administration académique. Ce serait cependant une erreur de croire que les instituteurs ne partageaient pas la politique linguistique globale. Ils n'expriment généralement que des nuances. La seule grande divergence concerne le rôle de l'allemand pour son poids culturel. Quelques instituteurs ne seraient pas hostiles à un léger enseignement de la grammaire allemande, ne serait-ce que parce que l'allemand parlé ne correspond pas à l'allemand standard qui est celui de la Bible.

Si l'on constate que le programme de 1865 ne s'éloigne pas dans ses grandes lignes de programmes similaires dans des départements francophones, exception faite de l'insistance à éradiquer l'allemand, peut-être faut-il le rapprocher des chiffres publiés à la suite de l'enquête Duruy de 1863-1864. Quelle que soit sa fiabilité, cette enquête avait révélé que près de la moitié des Français vivaient en situation de diglossie, avec un usage quotidien de leur patois ou langue régionale, et un usage que l'on pourrait qualifier d'« administratif » de la langue française.

Le programme mosellan de 1865 et l'enquête de 1868-1869 sont aussi l'expression d'une volonté de compromis avec le clergé qui apparaît comme le représentant des populations germanophones. Cette attitude conciliante émanant d'un régime pourtant réputé autoritaire est à mettre en parallèle avec l'intransigeance dont fit preuve le recteur Charléty entre 1919 et 1927. Les responsables du Second Empire avaient apparemment compris la vanité et l'irréalisme de la manière forte. Il est vrai aussi qu'en 1919 les traditions scolaires républicaines sont fortement implantées dans les mentalités du personnel administratif.

Pour conclure, peut-on se poser cette angoissante question de l'échec ou du succès de la politique de francisation entre 1815 et 1870 en Moselle ? Pour Contamine, cette politique fut couronnée de succès. Il utilisera pour le démontrer quelques passages de lettres d'instituteurs tirés de l'enquête de 1868. Lévy se montre plus pessimiste et penche pour un double échec de la francisation et de la germanisation.

Les lettres des instituteurs peuvent sans doute permettre de répondre, modérément, à cette interrogation. Si certains sont persuadés d'avoir réussi à implanter le français dans leur commune, d'autres refusent tout triomphalisme et constatent que le français enseigné en classe ne demeure qu'un fragile vernis. Il est trop tôt, dans l'état actuel de cette recherche, de tirer quelques conclusions.

Il reste d'ailleurs à craindre qu'en raison des sources disponibles il ne soit pas réellement possible d'y répondre.

Peut-être faut-il laisser le mot de la fin au chanoine Cazeaux, auteur en 1867, à Strasbourg, d'un *Essai sur la conservation de la langue allemande en Alsace*. Il déplorait les méthodes d'enseignement en usage qui ne produisaient qu'une « *masse de jeunes gens qui quittent l'école sans connaître suffisamment aucune des deux langues; qui ont oublié ou désappris le langage national* », donc toute une population qui se trouve dans « *un état de demi-connaissance et de demi-ignorance des deux langues* ».

Demi-échec ou demi-succès ? Piètre bilan pour une région qui au début du XIX<sup>e</sup> siècle était l'une des plus alphabétisées de France... même si c'était en allemand.

Gérard BODE

## BIBLIOGRAPHIE

ARMENGAUD (André), Enseignement et langues régionales au XIX<sup>e</sup> siècle : l'exemple du Sud-Ouest toulousain, *Actes du colloque de Strasbourg (11-13 octobre 1974). Régions et régionalisme en France du XVIII<sup>e</sup> à nos jours*, Paris, P.U.F., 1977, p. 265-272.

BODE (Gérard), L'Enseignement du français dans les zones dialectophones : un chantier en friche ?, *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde* (Paris), n° 5, juin 1990, p. 10-21.

BODE (Gérard), L'Enseignement du français en Lorraine allemande sous le Second Empire, *Contributions à l'histoire de l'enseignement du français. Actes de la section 3 du Romanistentag d'Aix-la-Chapelle du 27 au 29 septembre 1989. - Giessener Beiträge zur Fremdsprachendidaktik* (Tübingen), 1990 et *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde* (Paris), n° 6, sept. 1990, p. 30-50.

BRANCA (Sonia), Patois, jargons, dialectes et institutions scolaires dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle, *Recherches sur le français parlé* (Aix-en-Provence), n° 2, févr. 1979, p. 25-72.

BRUNOT (Ferdinand), Le Français et l'administration en Moselle sous le Premier Empire, *Mélanges de philosophie et d'histoire offerts à A. Thomas* (Paris), 1927, p. 75-79.

BRUNOT (Ferdinand), Histoire de la langue française des origines à nos jours, Tome IX : La Révolution et l'Empire, rééd., Paris, A. Colin, 1967. Cf. notamment Première partie, chapitre IX : *Un département modèle [la Moselle]*, p. 518-522.

CALVET (Louis-Jean), La Guerre des langues et les politiques linguistiques, Paris, Payot, 1987.

CAZEAUX (Louis), *Essai sur la conservation de la langue allemande en Alsace*, Strasbourg, 1867.

Centre d'Études des Relations interethniques de Nice, Le Français en France et hors de France, Tome II : Les Français régionaux, le Français en contact, *Actes du colloque sur les ethnies francophones (Nice, 26-30 avril 1968)*, Paris, Les Belles Lettres, 1970.

CERTEAU (Michel de), JULIA (Dominique), REVEL (Jacques), *Une politique de la langue. La Révolution française et les patois : l'enquête Grégoire*, Paris, Gallimard, 1975.

CHANET (Jean-François), Maîtres d'écoles et régionalisme en France sous la III<sup>e</sup> République, *Ethnologie* (Paris), n° 3, juillet-sept. 1988, p. 246-256.

CONTAMINE (Henry), *Metz et la Moselle de 1814 à 1870*, Nancy, Société d'impression typographique, 1932, 2 vol.

DENIS (Marie-Noëlle), Usage de l'alsacien en milieu urbain : évolution et perspectives, *Revue d'Alsace* (Strasbourg), 1985, p. 149-156.

FURET (François), OZOUF (Jacques), *Lire et écrire : l'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, Paris, Éd. de Minuit, 1977, 2 vol.

GRUENAI (Max-Peter) Dir., *États de langue : peut-on penser une politique linguistique ?*, Paris, A. Fayard : Fondation Diderot, 1986.

HIERY (Hermann), *Reichstagswahlen im Reichsland : ein Beitrag zur Landesgeschichte von Elsass-Lothringen und zur Wahlgeschichte des deutschen Reiches (1871-1918)*, Düsseldorf, 1986.

HOFFMEISTER (Walter), *Sprachwechsel in Ost-Lothringen : soziolinguistische Untersuchung über die Sprachwahl von Schülern in bestimmten Sprachsituationen*, Wiesbaden, 1977.

LAPIERRE (William), *Le Pouvoir politique et les langues : Babel et Léviathan*, Paris, P.U.F., 1988.

LENTZ (Thierry), IMHOFF (Denis), *La Moselle et Napoléon*, Metz, Serpenoise, 1986.

LEVY (Paul), *Histoire linguistique d'Alsace et de Lorraine*, Paris, Strasbourg, les Belles-Lettres, 1929, 2 vol.

LEVY (Paul), Histoire linguistique de Thionville, *Revue des questions historiques* (Paris), oct.-déc. 1923, p. 423-452.

MAY (Gaston), La lutte pour le français en Lorraine avant 1870, *Annales de l'Est* (Paris, Nancy), a. 26, fasc. 1, 1912.

MAYEUR (Françoise), De la Révolution à l'école républicaine, *Histoire générale de l'éducation et de l'enseignement* (Dir. Louis-Henri PARIAS), tome III, Paris, Nouvelle librairie de France, 1981.

MICHAUX (Laurette), L'École en Moselle : enseignement élémentaire et préélémentaire de la fin de l'Ancien Régime à 1914, Metz, CDDP, Archives départementales de la Moselle, 1986.

MILIS (Ludo), Frankrijk en zijn minderheden : politiek en cultuurbesef in Frans-Vlaanderen van de Franse Revolutie tot nu, *De Franse Nederlanden/Les Pays-Bas français* (Rekkem), 1981, p. 155-182.

PHILIPS (Eugène), *Les Lutttes linguistiques en Alsace jusqu'en 1945*, Strasbourg, Culture alsacienne, 1975.

PONTEIL (Félix), *Histoire de l'enseignement en France : les grandes étapes, 1789-1964*, Paris, Sirey, 1966.

PROST (Antoine), *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, A. Colin, 1968 (rééd. 1972).

ROTH (François), *La Lorraine annexée : étude sur la Présidence de Lorraine dans l'Empire allemand (1871-1918)*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1976.

SALMON (Gilbert-Lucien), *Le Français en Alsace, Actes du colloque de Mulhouse (17-19 novembre 1983)*, Paris : Champion, Genève : Slatkine, 1985.

SCHLIEBEN-LANGE (Brigitte), *Die Französische Revolution und die Sprache, Zeitschrift für Literaturwissenschaften und Linguistik* (Tübingen), a. 11, n° 41, 1981, p. 90-123.

VAN GOETHEM (Hugo), *La Politique des langues en France, 1620-1804, Revue du Nord* (Lille), t. LXXI, n° 281, avril-juin 1989, p. 437-460.

VERMES (Geneviève) Dir., *Vingt-cinq communautés linguistiques de la France actuelle*, Paris, L'Harmattan, 1987, 2 vol.

VERMES (Geneviève), BOUTET (Josiane) Dir., *France pays multilingue*, Paris, L'Harmattan, 1987, 2 vol.

VIGIER (Philippe), *Diffusion d'une langue nationale et résistance des patois : quelques réflexions sur l'état présent de la recherche, Romantisme* (Paris), 1979, a. 9, n° 25/26, p. 191-208.

WAHL (Alfred), *L'Option et l'émigration des Alsaciens-Lorrains (1871-1872)*, Strasbourg, 1974.

WEBER (Eugen), *La Fin des terroirs : modernisation de la France rurale, 1870-1914*, Paris, A. Fayard, 1983. Cf. notamment p. 108-145 : Des langues à foison; p. 841-843 : Tableau des résultats de l'enquête de 1863-1864.

WEINREICH (Uriel), *Languages in contact*, New-York, 1953 (rééd., La Haye, 1963).

ZIND (Pierri), *Elsass-Lothringen, Alsace-Lorraine : une nation interdite (1870-1940)*, Paris, 1979.